LIVRE DES REGLEMENTS
REGLEMENT NUMERO AO-XXX

AO-XXX RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (EXERCICE FINANCIER 2026)

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Les dispositions prévues au *Règlement* sur les tarifs (exercice financier 2026) sont modifiées comme suit;

CHAPITRE IV
FRAIS D'INSPECTION

134. Aux fins de tous les règlements applicables, lorsque le contrevenant ne s'est pas conformé à la liste des correctifs à exécuter à l'intérieur des délais accordés dans un premier avis de non-conformité qui lui a été émis, il est perçu :

a) pour l'inspection relative aux correctifs énumérés dans un premier avis de non-conformité : ~~206,00 $~~ 250,00 $;

b) pour tout avis de non-conformité supplémentaire émis à l'égard des mêmes correctifs : ~~206,00 $~~ 350,00 $;

c) pour toute inspection supplémentaire relative aux correctifs énumérés dans un avis de non-conformité : ~~206,00 $~~ 350,00 $.

2. Le présent règlement modifie le *Règlement sur les tarifs (exercice financier 2026)* pour en faire partie intégrante ;

3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT LORS DE SA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 6 OCTOBRE 2026.

Caroline Braun
Mairesse de l'arrondissement

Me Julie DESJARDINS
Secrétaire d'arrondissement

Avis de motion et dépôt du projet de règlement :	7 juillet 2026
Adoption du règlement :	6 octobre 2026
Publication et entrée en vigueur du règlement :	6 octobre 2026

Dossier 1263711017

DOCUMENT ANNEXE A LA RESOLUTION CA26 16 0XXX DU 6 OCTOBRE 2026